

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 058626 NB INC.	Numéro de permis 2012598	Date d'inspection Le 28 août 2025	
Nom de l'établissement ABC Plus		Numéro de téléphone (506) 857-8999	
Adresse 210 Mill Road Moncton NB E1A 4B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Leger		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

L'inspectrice est présente sur les lieux pour effectuer l'inspection de renouvellement et est en mesure d'observer les enfants pendant diverses périodes de la journée : les jeux extérieurs du matin, le dîner, les jeux libres à l'intérieur et à l'extérieur en après-midi, ainsi que la collation. En après midi une personne éducatrice guide les enfants dans un jeu sportif de 3 pas.

Des interactions positives entre les personnes éducatrices et les enfants ont été observées tout au long de l'inspection.

Le ratio est respecté pendant l'inspection de renouvellement.

original signé par
Stephanie Leger

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 août 2025

Date

original signé par
Charlene Jaillet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 août 2025

Date